Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260213-CDE202601-DE

Caisse des écoles PLOUNEVEZ MOEDEC
Extrait du registre des délibérations de la Caisse des Écoles de PLOUNEVEZ MOEDEC
Séance du 2 février 2026 à 19 heures
Date de convocation : 20 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 11 – nombre de membres présents : 6

L'an deux mil vingt-six, le deux février heures, les membres de la Caisse des Écoles de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire, Président de la caisse des écoles de PLOUNEVEZ MOEDEC

Étaient présents : Gérard QUILIN, Président, Catherine BOISLIVEAU, Serge OLLIVAUX, Yvette LE GALL. Morgane BROUDER, Sonia ALLAIN

Absents, excusés : Jean-François LE MIGNOT

Absents : Tatiana BOETTE. Cyrille CARCREFF, Lucile CLOCHARD

Secrétaire de séance : Yvette LE GALL

CDE202601 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la Caisse des Ecoles de PLOUNEVEZ MOEDEC

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Président ayant quitté la séance, les membres de la Caisse des Ecoles siègent sous la présidence de Catherine BOISLIVEAU

Considérant le CFU 2025 présenté et résumé comme suit par le président de séance

- Solde d'exécution (déficit 001) de la section Investissement 4 376.13 euros
- Solde d'exécution (excédent 002) de la section fonctionnement 39 607.65 euros

Les membres de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC
- **DONNE** pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,
Le Président

La Secrétaire
Yvette LE GALL

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 13 février 2026
Et publication ou notification le 13 février 2026